

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 248-25 RELATIF AUX MODALITÉS D’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS DE LA MRC BEAUCE-CENTRE » a été adopté le 15 octobre 2025.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la MRC Beauce-Centre au 111-107^e rue Beauceville.

Donné à Beauceville ce 20^e jour d’octobre deux mille vingt-cinq.



Marcelle Paradis, directrice générale, greffière et trésorière intérimaire